

SIX QUESTIONS POUR CONVAINCRE

Le "six questions pour convaincre" a pour ambition dans les mois à venir d'interpeller des personnalités reconnues sur les problèmes de la science en France aujourd'hui, en tentant chaque fois d'apporter un éclairage sur la situation des jeunes chercheurs. Cette première mouture porte sur **les Contrats d'Interface de l'INSERM** dont le débat est certes un peu dépassé par l'évolution globale des finances de notre système de recherche. Ce pilote nous permet cependant de prévoir les suivants dont le thème sera plus général. Nous attendons évidemment votre retour sur ce concept afin de l'améliorer pour la prochaine fois.

Bonne lecture,

Le groupe Statut du Jeune Chercheur
Pour BioDocs

Interview de Mr. Marc Peschanski, Directeur de Recherche INSERM et Mr. Christian Bréchet, Directeur Général de l'INSERM

Préambule de M. Marc Peschanski

L'annonce des premiers « contrats » alors « d'objectif », a aujourd'hui plus d'un an, et le succès de la pétition « *interfacenon* » qui a recueilli 520 signatures en 15 jours dans les laboratoires de l'INSERM date déjà de près de 5 mois. Depuis, les événements se sont précipités dans la recherche publique française et il paraît difficile de faire abstraction dans la discussion sur cette mesure de l'existence de la violente agression menée par les autorités gouvernementales contre notre travail, nos structures et nos conditions d'existence. Cette vindicte est sans précédent. Y a-t-il alors toujours lieu de débattre sur la valeur d'une « réforme » censée attirer les « meilleurs » étudiants vers la recherche, lorsque beaucoup parmi nous craignent de voir leurs enfants suivre leur route ? Alors que la politique du gouvernement vise à restreindre l'activité de recherche publique de façon drastique, et qu'elle a sérieusement commencé de le faire en réduisant d'un tiers tant les moyens des laboratoires que les postes mis au recrutement des organismes – sans pour autant prévoir de recruter non plus des enseignants du supérieur – on peut sincèrement se poser la question.

Je ne suis pas, personnellement, « optimiste » quant à l'avenir de notre recherche publique, et cela même si des « réformes » accompagnent les contraintes budgétaires... c'est pourquoi j'ai récemment refusé tout net l'invitation qui m'avait été faite de donner mon point de vue sur de telles réformes à une commission créée par le gouvernement, et que je considère tout simplement comme un leurre, de la poudre aux yeux. Je n'avais jamais jusque là refusé de participer à des discussions sur l'organisation de la recherche, car je crois profondément qu'il y a toujours matière à réfléchir, et que le sujet me tient à coeur. Mais justement, parce que la recherche me tient à coeur, je ne peux pas accepter de m'asseoir à une table au-dessus de laquelle le gouvernement a écrit « *pendant la démolition, les papotages continuent !* »...

Ceci dit, le débat sur la « réforme » qui consiste à donner des primes conséquentes à quelques chercheurs de l'INSERM en dehors de l'évaluation classique de leur activité par les commissions scientifiques spécialisées, et à partir d'une pré-sélection thématique, a bel et bien eu lieu dans notre communauté. Du moins doit-on préciser, une discussion sur le sujet a eu lieu par pétitions interposées, car on ne peut pas vraiment prétendre qu'il y ait eu avant celles-ci une vraie concertation de la part de la direction générale sur le sujet. Ces pétitions ont eu le mérite de forcer chacun à mettre ses arguments en avant. Même s'ils ne sont plus exactement de la même actualité, il est sans doute bon de les rappeler puisque, apparemment, malgré l'acharnement gouvernemental à briser les rêves de ceux qui auraient souhaité devenir chercheurs, la Direction Générale de l'INSERM continue de prétendre mettre en place cette « réforme » pour leur donner envie de l'être. Mon souci, aujourd'hui, est que cette discussion pourra paraître à beaucoup totalement dérisoire. Avec quelque raison.

1. L'annonce des contrats d'interface, après la création de postes Avenir et de postes de post- doctorants, a pu résonner aux oreilles de certains comme une remise en cause du statut de fonctionnaire au sein de l'INSERM. Qu'en dites-vous ?

CB : La mise en place du programme Avenir vise à préserver la possibilité pour des chercheurs d'obtenir des positions permanentes en recherche. La position de la direction de l'INSERM, clairement exprimée à plusieurs reprises, est en effet que l'évolution de la recherche doit permettre un maintien de notre capacité d'une recherche à moyen et long terme avec un soutien à la fois de la recherche

fondamentale et de la recherche clinique, thérapeutique et en santé publique. Au-delà des grandes phrases et des "incantations", cette position implique une réflexion réelle sur la mise en place de contrats (avec l'ensemble des avantages sociaux qui s'y rattachent) temporaires de trois à cinq ans pour des jeunes chercheurs, leur permettant de travailler dans de bonnes conditions et, secondairement, de postuler à des postes de chercheurs dans les organismes publics de recherche au même titre que dans l'industrie ou dans l'enseignement.

Les contrats d'interface visent à maintenir la possibilité pour des chercheurs d'obtenir des positions permanentes, tout en renforçant la flexibilité et l'attractivité de leurs carrières. Il s'agit en effet de développer un nouveau cursus où la position permanente est complétée par des contrats (représentant environ un tiers de la rémunération totale), permettant de renforcer les interfaces entre l'INSERM et ses différents partenaires : hôpital, université, industrie, région, agences sanitaires et autres. Une limitation importante des contrats d'interface est l'impossibilité pour l'INSERM d'attribuer par lui-même (et donc indépendamment des accords avec les partenaires) des rémunérations complémentaires à ses chercheurs.

Ce point essentiel permettrait une diversification de ces contrats et en particulier la prise en compte des services rendus à l'administration de la recherche : direction d'unité, participation aux contrats européens, obtention de contrats, diffusion des connaissances auprès du grand public, etc... Curieusement ce sont les mêmes personnes qui remettent en cause les contrats d'interface, qui s'opposent à cette évolution des statuts.

MP : La politique des contrats d'interface n'a pas été lancée par le gouvernement actuel, dont les attaques contre la fonction publique sont explicites et justifient une inquiétude sur le statut des chercheurs. Je pense donc qu'il faut dissocier les deux événements. A ce que j'ai entendu, la décision de lancer cette mesure a été prise personnellement par Lionel Jospin, sur la proposition d'un conseiller du Ministre de la recherche et après qu'eût été écartée, comme trop chère, l'idée d'une augmentation généralisée des salaires des chercheurs... Cette anecdote, dont je ne peux affirmer la véracité mais qui m'a été racontée par un ancien conseiller disant avoir été présent lors de cette réunion, est symbolique de l'état d'esprit de l'origine de la mesure : faute de choisir de mener une politique volontariste de développement de la recherche publique, qui passait clairement par la revalorisation des carrières, le gouvernement de la gauche « plurielle » a sorti de son chapeau une mesurette. Il y en a eu bien d'autres pendant 5 ans, toutes destinées à masquer l'absence d'une vraie volonté politique.

Est-ce que aujourd'hui le gouvernement va se servir des contrats pour s'attaquer au statut ? Il me semble malheureusement, et son attaque actuelle contre les retraites me conforte dans cette idée, que prendre des gants n'est pas son style. Si attaque il y a, il faut sûrement s'attendre à ce qu'elle soit frontale. L'annonce du renouvellement des postes à 2,5% dans la recherche publique (on entend pire aujourd'hui...) aboutirait en elle-même à une baisse continue de nos effectifs. Le gouvernement se préoccupe apparemment plus de faire disparaître le corps que de changer le statut !

2. Un nombre important des chercheurs salariés par l'INSERM travaillant en interface avec le monde clinique ont pu participer à cet appel d'offre. Comment sera composée la ou les commission(s) chargée(s) d'attribuer ces revalorisations ?

CB : Il était effectivement impératif d'organiser de façon parfaitement transparente les modalités de sélection. Comme je l'ai annoncé à plusieurs reprises, cette sélection a été établie en deux étapes, afin de permettre la prise en compte de l'ensemble des composantes de la recherche à l'INSERM (et en particulier la recherche fondamentale comme la recherche appliquée) : une présélection est effectuée par les commissions scientifiques spécialisées. Les dossiers présélectionnés sont évalués par des experts nationaux et internationaux complémentaires. C'est dans un deuxième temps qu'une discussion avec les partenaires permettra d'analyser si le projet proposé correspond à " l'esprit d'interface ". Cette procédure en deux étapes permet d'une part, la reconnaissance des différentes formes de recherche à l'INSERM et d'autre part, l'implication directe des instances de l'INSERM.

MP : Je n'ai pas d'avis sur la question, parce qu'il n'y a pas de « bonne » évaluation d'un mauvais concours. Ceci dit, il est notable qu'une proportion non négligeable des signataires d'interfacenon faisait partie du groupe minoritaire de chercheurs INSERM qui ont choisi le métier de la recherche après avoir fait des études de médecine (ce qui est mon cas). Peut-être encore plus pour nous que pour les chercheurs de cursus scientifique, cette soumission du choix thématique à de l'argent

personnel a paru comme l'expression d'un mépris insondable face au choix que nous avons fait, et pour la plupart jamais regretté, de la richesse intellectuelle plutôt que de la richesse tout court !

3. Les contrats d'interface, viendront compléter le salaire de chercheurs travaillant en interface avec la recherche clinique. Or à ce titre, ces personnels bénéficient déjà, pour la plupart, d'un dédommagement de l'Assistance Publique. N'y a-t-il pas redondance? Et qu'en est-il de la revalorisation de la recherche fondamentale si l'on ne fait que privilégier la recherche clinique ?

CB : Cette question ne me paraît pas pertinente car elle part du principe a priori que ces contrats d'interface seraient réservés à des chercheurs travaillant déjà en interface avec la recherche clinique. Comme je l'ai indiqué dans une réponse précédente, le but des contrats d'interface est, comme nous l'avons fait pour le programme Avenir, de soutenir l'ensemble des composantes de la recherche.

MP : Il est toujours bon de vérifier les données que l'on utilise. Les chercheurs travaillant en interface avec la recherche clinique touchent-ils déjà un dédommagement des structures hospitalières (l'AP n'est que l'une d'elles) ? Je suis coordinateur d'un Centre d'Investigation Clinique... dans le cadre de mes fonctions et sur mon salaire INSERM. La plupart des chercheurs que je connais qui participent à des recherches cliniques n'ont pas plus que moi de revenus supplémentaires pour cela. Quelle est vraiment la part des revenus des chercheurs INSERM qui provient des vacations hospitalières ? Même si je n'ai pas plus que vous de données chiffrées sur le sujet, je suis sûr d'une chose, cela n'a rien à voir, de toute façon, avec le montant des contrats d'interface.

4. L'idée d'une rétribution supplémentaire d'une « élite » de chercheurs de l'INSERM ne risque-t-elle pas de créer des tensions au sein des laboratoires? Cette initiative ne pourrait-t-elle pas avoir une influence sur les collaborations entre chercheurs?

MP : Vous posez bien évidemment une question essentielle. Un directeur de laboratoire m'a rapporté l'histoire de deux jeunes CR qui, ayant appris que leur responsable d'équipe, DR1, demandait un contrat d'interface, ont annoncé que, s'il l'obtenait, ils ne travailleraient plus dans son groupe : ils auraient alors le sentiment, inconnu pour eux, de se faire exploiter parce que ce serait lié au fait de lui permettre de gagner un peu plus d'argent. Le décodage de cette histoire est très important : il existe une différence de salaire non négligeable (qui peut être du simple au double) entre CR et DR1, et personne dans les laboratoires ne remet cette hiérarchie en cause (je ne parle pas de la remise en cause de la situation de certaines personnes dans cette hiérarchie, mais du principe). Cela tient à ce que cette hiérarchie s'appuie sur une compétence vérifiée et validée par l'appréciation nationale et comparative des instances scientifiques auxquelles chacun d'entre nous peut participer. De plus, il y a un lien évident entre les responsabilités scientifiques acquises et cette progression de carrière, même – et personne ne le réclame – s'il ne s'agit pas d'un lien automatique. Enfin, cette progression est assez lente pour ne pas créer brutalement des différentiels difficilement justifiables... donc incompréhensibles.

Il est vrai que, sur ce plan, la situation dans la recherche est très différente de celle qui existe dans le monde hospitalier, et surtout hospitalo-universitaire, dans lequel un saut brutal de revenu existe au moment de la « nomination ». Quoi que l'on pense des raisonnements politiques qui ont conduit à verser une prime presque équivalente à un salaire de professeur d'université à des médecins qui « acceptent » de rester travailler à l'hôpital public, on ne voit pas très bien en quoi cette idiosyncrasie HU devrait être prise en exemple. Force est d'ailleurs de constater que, depuis plus de 40 ans qu'elle a été instituée, cette anomalie salariale hospitalo-universitaire n'a pas vraiment fait école !

5. L'INSERM a décidé de ne récompenser, au sein des équipes de recherche porteuses des projets les plus méritoires, qu'un seul chercheur responsable. Quelles motivations ont justifié ce choix ?

MP : La question ne m'est pas vraiment adressée et même si le Directeur Général a, récemment, indiqué qu'il favoriserait le financement des équipes dans lesquelles serait attribué un contrat (avec quels fonds ? et pris à quelles autres équipes déjà étranglées ?), il est clair que le projet d'origine prévoyait une hausse de revenu sèche. Il est bizarre que l'on puisse ainsi, de quelque façon que ce soit, faire réémerger l'idée du « chercheur méritant isolé », alors même que chacun sait qu'il n'est rien

sans une équipe, que l'équipe n'est pas grand chose sans un environnement scientifique et technologique, et que nous ne sommes rien sans la communauté scientifique internationale avec laquelle nous interagissons en permanence, ne serait-ce qu'en cliquant sur pubmed !

6. Qu'en est-il d'une revalorisation des petites mains et acteurs véritables de ces projets (doctorants, post-docs), dont la rétribution n'est même pas évoquée à ce jour? Comment parler de recherche de haut niveau avec des doctorants démotivés et/ou en situation précaire? Pourquoi parler d'un recrutement de « l'élite » lorsque le système en place pousse « les meilleurs », à tous les niveaux de leur formation, à abandonner la recherche académique et biomédicale française ? Imaginez-vous que ces jeunes chercheurs persisteront à aller là où on ne les considère pas ?

CB : Les questions 4, 5 et 6 me paraissent pouvoir être regroupées : elles posent le problème tout à fait exact d'une rémunération centrée sur un individu alors que cet individu bénéficie du travail d'une équipe : chercheurs et ITA.

Deux éléments préalables de réponse :

1. Contrairement à ce que l'on peut croire, ce système existe dès à présent : de nombreux chercheurs (dont certains sont bizarrement signataires de pétitions contre les contrats d'interface...) effectuent des consultances auprès de l'industrie ou des activités d'enseignement auprès de l'université. Leur reconnaissance est due bien entendu à leurs qualités personnelles mais également au travail de toute une équipe derrière eux. Pourtant la rémunération est purement individuelle.

2. Le recrutement au concours de directeur de recherche est basé, comme critère important reconnu par l'ensemble des instances scientifiques, sur la direction d'équipe. À nouveau, un recrutement personnel (avec des avantages de salaire majeurs car il s'agit de positions permanentes) ne récompense qu'un individu et non l'équipe.

Les contrats d'interface posent effectivement la même question.

La réponse à cette critique peut être formulée de la façon suivante : pourquoi maintenir la limitation très stricte imposée à la direction de l'INSERM concernant sa capacité à attribuer des primes aux chercheurs et aux ITA de l'Institut ? Une évolution des statuts est nécessaire qui permettra la prise en compte de l'ensemble de l'équipe dans ces différents programmes et permettra effectivement d'analyser les rétributions des personnes qui participent de façon très directe au travail. De plus, et nous le concrétiserons dès l'année 2004, des dotations budgétaires spécifiques doivent, à côté de rétributions personnelles, soutenir le projet proposé.

En ce qui concerne les doctorants et les post-doctorants, l'INSERM a toujours clairement affiché son soutien à des programmes visant à éviter la précarisation et la limitation à des bourses sans avantages sociaux associés. La mise en place du programme Avenir, la participation active à l'évaluation des contrats à durée déterminée proposés par le Ministère cette année, s'inscrivent dans cette politique.

MP : Je ne peux que m'associer, comme je le fais depuis toujours, à la revendication qui sous-tend ces questions. Malheureusement, qu'il s'agisse des étudiants, des techniciens et ingénieurs ou des chercheurs de nos Instituts, nous affrontons en permanence un mépris plus ou moins explicite de ceux qui sont censés diriger ce pays. Il y a plus de 20 ans, déjà, une Ministre s'était fait un nom – bien vite oublié – en stigmatisant les « chercheurs en chaise longue » (*sic* !). En dehors de quelques rares périodes un peu plus fastes, notamment celle du Colloque National il y a 20 ans et des mesures qui ont suivi au début des années 1980, nous sommes finalement toujours soupçonnés de ne pas être « rentables », ou du moins pas assez. Le Directeur Général de l'INSERM, dans plusieurs de ses interventions, a lui-même souligné ce qu'il pense être l'insuffisance de bon nombre d'entre nous. Il a ainsi justifié à de nombreuses reprises la mise en place des contrats d'interface comme une mesure destinée, justement, à valoriser ceux des chercheurs qui... devrait-on dire : « daigneraient quitter leur chaise longue » ? Cela est méprisant pour l'ensemble de notre communauté, et de plus sans fondement. Notre communauté s'est au contraire dotée depuis des dizaines d'années de moyens

d'évaluation constante et sévère de l'activité de ses membres, comme de celle des structures que nous formons. Quel autre corps de cadres, de la fonction publique ou d'ailleurs du privé, peut prétendre à pareille autogestion ? aucun ! Les hospitalo-universitaires sont nommés à vie, et leurs CNU n'ont aucun moyen de leur demander des comptes tant qu'ils ne réclament pas une promotion ; les cadres administratifs de n'importe laquelle de nos administrations, ministères compris, n'ont de compte à rendre qu'à leur supérieur hiérarchique, et bien peu de souci à se faire quant à une évaluation réelle de leur activité, tant qu'ils ne convoitent pas la place d'un autre... Chez nous, les recrutés à bac+14 (en moyenne) de la recherche publique, l'évaluation est constante. Chacun de nos articles est passé au crible des referees ; chacun de nos projets de recherche est soumis à l'évaluation de nos pairs, dans les instances scientifiques de nos instituts, comme dans les comités scientifiques des agences et associations auxquelles nous demandons des financements complémentaires ; notre enseignement est évalué au travers des DEA et des thèses des étudiants que nous encadrons... combien des « décideurs » qui nous gouvernent accepteraient, comme nous, de faire évaluer leur activité tous les deux ans ?

La recherche scientifique est un outil au service de l'humanité, un geste de solidarité envers les générations futures. C'est notre travail. Le combat contre les contrats d'interface a d'abord été pour les centaines de chercheurs de l'INSERM qui l'ont mené un combat contre un mépris que ce travail ne mérite sûrement pas.